

Financement BPJEP AF

Comment financer sa formation



Les dispositifs

Pour accéder à la formation BPJEP AF, il est indispensable d'avoir un financement. Plusieurs types de financements sont possibles afin d'accéder à la formation.

Les différents dispositifs	Pour qui ?	Le fonctionnement	La prise en charge 
CPF de transition professionnelle	Demandeur d'emploi Salarié(e)	Il constitue l'épargne formation", acquise pour toutes personnes ayant exercé une activité salariée CDD / CDI	Les Opca (organismes paritaires financeurs agréés) financent totalement ou partiellement les actions de formation entreprises dans le cadre du CPF, dans la limite du temps disponible sur votre compte.
Plan développement des compétences en entreprise	Salarié(e)	Il permet aux salariés de suivre des actions de formation à l'initiative de leur employeur, grâce à leur compte personnel de formation.	Les Opco de l'employeur financent totalement ou partiellement le coût de la formation.
Compte personnel de formation	Demandeur d'emploi Salarié(e) / Profession - libéral /Saisonnier	Il facilite l'accès aux formations qualifiantes des actifs. Les salariés ayant effectué une durée de travail supérieure ou égale à la moitié de la durée légale ou conventionnelle du travail sur l'ensemble de l'année, acquièrent 500 euros par an pour se former (plafonné à 5000 euros). Si le temps de travail est inférieur un prorata est calculé. les salariés à caractère saisonnier, au sens du 3° de l'article L.1242-2 du Code du travail, peuvent bénéficier d'un CPF.	



Les différents dispositifs	Pour qui ?	Le fonctionnement	La prise en charge 
Pro-A : reconversion ou Promotion par alternance	Demandeur d'emploi Salarié(e)	Il permet au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle par des actions de formation en alternance.	Les Opco de l'employeur financent totalement ou partiellement le coût de la formation.
PEC : Parcours Emploi Compétences	Demandeur d'emploi	Il a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle, via un contrat de travail CDD ou CDI (9 mois minimum en raison de 20h/hedomadaire) qui permet aux demandeurs d'emplois de se former et d'acquérir certaines compétences	Les Opco de l'employeur dont le montant, exprimé en pourcentage du Smic brut, se situe entre 30 % et 60 %, dans la limite des enveloppes financières.
Contrat professionnalisation	Demandeur d'emploi Etudiants /Lycéens 16ans – 29 ans	Il permet l'acquisition dans le cadre de la formation continue, d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle). L'objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes.	Les Opco de l'employeur financent totalement ou partiellement le coût de la formation.
Contrat d'apprentissage	Demandeur d'emploi Etudiants /Lycéens 16ans – 25 ans	Il permet l'acquisition dans le cadre de la formation continue, d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle). L'objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des Jeunes	Les Opco de l'employeur financent totalement ou partiellement le coût de la formation exprimé en % du SMIC en fonction de l'âge et niveau du diplôme préparé pour les Moins de 26 ans et SMIC pour les 26-30.
Programme régional FOREM Non dispo sur 2020	Demandeur d'emploi	Il a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle, via un contrat de travail CDI (6 mois) post formation avec la structure d'alternance (employeur)	Conseil régional
PEC : Parcours Emploi Compétences	Demandeur d'emploi	Il a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle, via un contrat de travail CDD ou CDI (9 mois minimum en raison de 20h/hedomadaire) qui permet aux demandeurs d'emplois de se former et d'acquérir certaines	Les Opco de l'employeur dont le montant, exprimé en pourcentage du Smic brut, se situe entre 30 % et 60 %, dans la limite des enveloppes financières.